**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** République démocratique du Congo

**TYPE DE RAPPORT :** Semestriel

**PERIODE DE RAPPORT :** Novembre 2018 – Juin 2021

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet:** Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasaï Central (PAJURR)  **Numéro Projet / MPTF Gateway:** COD/C-1, Identifiant du projet : 113129. | |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”):**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire:** MPTF | **Type et nom d’agence récipiendaire :**  RUNO[[1]](#footnote-2), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (Agence coordinatrice)  RUNO, Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l’Homme (BCNUDH)  NUNO[[2]](#footnote-3), Search for Common Ground (SFCG) |
| **Date du premier transfert de fonds:** 23 Novembre 2018  **Date de fin de projet:** 22 Mai 2021  **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre?** Oui (Extension sans cout) | |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):**  **Agence récipiendaire Budget**  PNUD $ 2 430 800  BCNUDH $ 583 200  SFCG $ 486 000  Total: $ 3 500 000  Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet: 75% - 2 625 960.26 USD (voir le rapport financier de juin 2021)  **Budgétisation sensible au genre:**  Montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: 1 051 434,08 USD (30%)  Montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: 673 979,24 USD (64%) | |
| **Marquer de genre du projet: 1[[3]](#footnote-4)**  **Marquer de risque du projet: 1[[4]](#footnote-5)**  **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area »):[[5]](#footnote-6)** (2.3) Prévention/gestion des conflits | |
| **Préparation du rapport:**  Rapport préparé par: Equipe PNUD, BCNUDH  Rapport approuvé par: Représentant Résident Adjoint au Programme / PNUD (Laurent Rudasingwa)  Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport: Oui (Sophie Aloe, Point Focal PBF, Bureau Intégré de la MONUSCO) | |

**Partie 1 : Progrès global du projet**

**Etat global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre :**

Le projet a démarré le 1er novembre 2018 ; le premier semestre a été consacré aux activités préliminaires de planification conjointe des interventions, recrutement de l’équipe du projet ainsi qu’à la mise en place des mécanismes de coordination (Comité Technique et Comité de Pilotage), qui se sont réunis régulièrement au cours des 36 mois de mise en œuvre du projet.

L’Etat de droit a été renforcé dans la province du Kasaï Central à travers l’amélioration de l’efficacité de la lutte contre l’impunité des crimes de droit international et de l’accès à la justice pour les populations les plus vulnérables ainsi que le renforcement des capacités techniques et opérationnels des acteurs de la chaine pénale, en particulier de la police nationale congolaise (PNC), des magistrats civils et militaires, des avocats, et de la redevabilité des magistrats.

Afin d’appuyer les efforts de consolidation de la paix, le processus de mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, outre les aspects liés au droit à la justice, a été appuyé, notamment à travers le suivi des recommandations issues des consultations populaires sur les besoins des communautés en matière de justice, réparations, et réconciliation. Ainsi, la mise en place d’une Commission Provinciale Vérité et Réconciliation (CPVR) bénéficie d’un appui technique et opérationnel, malgré toutes les sensibilités politiques. De manière complémentaire, les radios communautaires et les Comités Locaux de Paix et Développement contribuent à la sensibilisation des communautés sur la culture de la paix et à la résolution pacifique des conflits.

L’économie locale a été redynamisée à travers la structuration et le développement de 3 coopératives regroupant 1 192 petits fermiers (dont 562 femmes), qui ont également bénéficié d’un appui en intrants agricoles et outils aratoires afin d’augmenter la productivité agricole. En outre, 10 petites et moyennes entreprises ont fait l’objet d’un diagnostic spécifique et ont été accompagnés afin d’être renforcés pour une meilleure structuration et développement économique. La résilience communautaire est renforcée à travers la réhabilitation des infrastructures communautaires (7 lots) via les travaux HIMO qui ont permis la sélection de 800 bénéficiaires directs.

**Evénement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois:**

NA – Le projet a clôturé le 22 Mai 2021 à la suite de l’extension sans cout de 6 mois. Ainsi, les prochaines semaines sont consacrées à la clôture des activités résiduelles, notamment la remise officielle des infrastructures communautaires réhabilitées aux autorités locales, l’évaluation finale du projet et l’organisation du comité technique et du comité de pilotage de clôture.

**Principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a contribué:**

La lutte contre l’impunité en matière de crimes de droit international a été matérialisée à travers deux audiences foraines dans le cadre de deux dossiers prioritaires (Affaire Luiza et Nsumbu). Elles ont été l’occasion de rapprocher la justice des justiciables puisque les communautés victimes ont pu directement assister au déroulement des audiences et au prononcé du verdict. Ainsi, plus de 200 victimes de crime contre l’humanité et crime de guerre par meurtres, viols et pillages ont eu accès à la justice à travers la condamnation de cinq auteurs de crime contre l’humanité et crime de guerre par meurtres, viols et pillages, dont un chef milicien. La stratégie provinciale de priorisation des poursuites définie en 2019 a contribué à l’amélioration de l’efficacité de la lutte contre l’impunité, puisque 52% des dossiers prioritaires ont connu un avancement dans les poursuites pénales engagées. Plusieurs cas de violations des droits humains ont été documentés par la Commission Nationale des Droits de l’Homme et des organisations de la société civile ouvrant ainsi la possibilité à des poursuites judiciaires futures. La stratégie provinciale de priorisation des poursuites a suscité un dynamisme et un engagement des autorités dans la lutte contre l’impunité qui se matérialise par des demandes d’appui pour des missions de documentation, d’enquête et des audiences foraines.

Le fonctionnement et l’administration de la prison de Luiza et de la prison centrale de Kananga se sont améliorés à la suite de la formation des 37 agents pénitentiaires grâce à la collaboration avec l’Unité Corrections de la MONUSCO.

La cohésion sociale intra- et intercommunautaire au sein des territoires ciblés est renforcée à travers la réhabilitation des infrastructures communautaires via les travaux HIMO qui ont réuni plusieurs membres de communautés, y compris des ex-combattants Kamuina Nsapu, des victimes et des personnes vulnérables. Ils ont tous travaillé conjointement à la réhabilitation des routes et/ou intégrés au sein des coopératives agricoles, des comités locaux de paix et de développement et des mutuelles de solidarités. Ainsi, ils contribuent au renforcement de la résilience communautaire et à la consolidation de la paix. Une dynamique de changement et de développement a ainsi été promue, notamment en favorisant la participation effective des femmes. Les vulnérabilités socioéconomiques des individus, en particulier des victimes du conflit, ont été réduites contribuant à leur réintégration socioéconomique et également à leur réparation matérielle pour les préjudices subis. En effet, plusieurs victimes des zones de Mulombodji et Nganza n’avaient pu bénéficier d’appui jusqu’à présent ce qui renforçait leur marginalisation. Elles ont désormais pu augmenter leurs revenus et développer des activités génératrices de revenus.

**Impact humain réel du projet :**

Pour la première fois, plus de 200 victimes ont ainsi obtenu justice et ont vu leurs préjudices reconnus à travers la condamnation au premier degré d’un chef milicien pour crime de guerre par le Tribunal Militaire de Garnison de Kananga qui a siégé en audience foraine. 1 661 victimes ont été identifiées au cours des missions d’enquêtes menées dans le cadre des poursuites des dossiers prioritaires ; il s’agit d’un premier pas vers la reconnaissance des préjudices subis et de l’accès à la justice.

Les dynamiques économiques locales sont renforcées à travers l’intensification des échanges commerciaux entre les entités, notamment grâce à la réhabilitation des routes de desserte agricole et des ponts. C’est particulièrement le cas du groupement Kamwina Nsapu dont les échanges commerciaux ont augmenté avec la province voisine depuis la réhabilitation du pont ou encore dans le groupement de Bena Mutembue où les travaux sur le pont étaient inachevés depuis 1971. Ainsi, les différents secteurs bénéficient d’une meilleure connexion aux autres territoires et localités, ce qui a été reconnu et félicité par les membres des communautés ainsi que les chefs traditionnels. Afin d’amplifier cet impact, les communautés ont eux-mêmes réalisé des travaux de débroussaillage de la voie sans attendre la dotation en outils prévus par le projet.

La structuration en coopératives agricoles a contribué à modifier les pratiques agricoles et la répartition des tâches entre les hommes et les femmes. En effet, majoritairement les ménages exploitaient seulement une petite superficie dont la majorité des travaux revenait aux femmes. Or, afin d’adhérer aux coopératives, les futurs membres devaient justifier de minimum un hectare nécessitant ainsi l’implication des hommes et des femmes dans les travaux agricoles. Ainsi, 1 192 ménages ont adhéré à cette approche et constituent désormais les coopératives agricoles. La productivité agricole s’est ainsi améliorée afin de réduire les risques liés à l’insécurité alimentaire et contribuer à la relance de l’économie locale.

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

Résultat 1: La Justice est restaurée dans sa fonction de pacificatrice sociale à travers une lutte contre l’impunité efficace et le renforcement des capacités de la chaine pénale

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **ACHIEVED**

**Resumé de progrès:**

Dans le cadre de la mise en place d’un processus de justice transitionnelle, le projet vise à renforcer l’Etat de droit à travers le renforcement de la lutte contre l’impunité des crimes de droit international et des capacités des acteurs de la chaîne pénale, comme garanties de non-répétition.

Pour améliorer l’efficacité et la qualité des services rendus, les capacités techniques des acteurs de la chaine pénale ont été renforcées à travers des cycles de formation. Au total, 308 agents de la PNC ont bénéficié de sessions de renforcements de capacités, dont 25 commandants de police sur les techniques de maintien et rétablissement de l’ordre public (MROP) et le respect des droits humains, 45 policiers (dont 7 femmes) sur les techniques de MROP (recyclage) et 44 policiers (dont 10 femmes) sur la lutte contre les violences sexuelles ainsi que 150 officiers de police judiciaire sur les droits humains et les violences sexuelles et 44 policiers des territoires de Luiza et Kazumba sur la doctrine de police de proximité. En outre, 26 avocats ont été formés en droit international pénal et 37 agents pénitentiaires sur la gestion des détenus et les droits humains. A la suite de la mobilisation d’une d’expertise internationale, un système d’archivage et de gestion des pièces à conviction a été mis en place dans les offices et juridictions pour améliorer la qualité du traitement des dossiers ; des dotations matérielles et un manuel d’utilisation et de gestion du processus ont été remis aux juridictions militaires pour assurer son opérationnalisation. Les capacités opérationnelles de la PNC ont également été renforcées à travers la dotation de 20 mots et kits solaires. Le projet contribue à améliorer les relations entre les populations et la police grâce à des sensibilisations/formations sur la doctrine de police de proximité auprès de 78 membres de la communautés (dont 22 femmes) et à la mise en place de 4 CLSP (composés de 28 membres dont 11 femmes) qui permettent d’inclure directement les communautés dans la gouvernance sécuritaire. 44 agents de la PNC des territoires de Luiza et Kazumba ont été formés comme formateurs sur les principes fondamentaux de la police de proximité.

La redevabilité des magistrats a été améliorée à travers un appui à la chambre provinciale de discipline, qui a traité 5 dossiers.

Les stratégies provinciales de priorisation des poursuites (définies en 2019) constituent un outil stratégique pour l’amélioration de l’efficacité de la lutte contre l’impunité. Les ateliers d’évaluation et d’actualisation des stratégies provinciales de priorisation des poursuites organisés à Kananga et Tshikapa (synergie avec SS-KAT) ont permis d’évaluer et actualiser conjointement la liste de dossiers prioritaires. A Kananga, 23 dossiers prioritaires ont été identifiés par les autorités judiciaires ; 18 dossiers sont en cours d’instruction, dont 7 ont connu des avancées majeures grâce aux missions d’enquête (Affaire Nganza et Mulombodji), 3 dossiers sont en cours de procès et 2 ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Kazumba). Ainsi, 52% des dossiers prioritaires (12 dossiers) font l’objet d’un traitement judiciaire.

L’appui à l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites au Kasaï Central a conduit à l’identification et l’audition de 1 661 victimes, dont 870 femmes (Affaire Mulombodji, Nganza, Tshisuku, Shatshikumba, Kamonia) lors des missions d’enquête et à la condamnation au premier degré de 5 auteurs pour crime contre l’humanité et crime de guerre, par meurtres, viols et pillages à travers 2 décisions judiciaires (Affaire Luiza et Affaire Nsumbu) ; 232 victimes (dont 93 femmes) ont ainsi obtenu justice. Les principes fondamentaux du procès équitable sont respectés grâce à la présence d’avocats pour assurer l’assistance judiciaire des victimes et des personnes poursuivies.

L’accès à la justice, y compris pour les plus vulnérables, a été renforcé à travers l’assistance judiciaire pour toutes les victimes en phase pré-juridictionnelle et juridictionnelle, soit 1 893 victimes (dont 963 femmes), pour les 37 prévenus poursuivis et déférés pour des crimes de droit international ainsi que pour 329 détenus préventifs, 94 enfants en conflits avec la loi et 129 victimes mineures. Afin de lutter contre la surpopulation carcérale et assurer le respect des droits fondamentaux (en particulier du droit à liberté), une mission d’inspection des autorités judiciaires a été menée en 2020 dans les différents territoires et établissements pénitentiaires, conduisant à l’organisation d’une audience foraine Luiza, grâce aux financements du HCR, puis à la prison centrale de Kananga. Ces audiences ont permis le traitement et la régularisation de 101 dossiers en souffrance et la libération de prisonniers dont la détention était irrégulière.

La Commission Nationale des Droits Humains et le Barreau, à travers son Bureau de Consultation Gratuite, contribuent à la lutte contre l’impunité à travers des missions de documentation de cas de violations des droits humains et l’assistance judiciaire des victimes. A la suite de premières informations collectées, 5 cas ont été priorisés ; ils pourraient ensuite devenir des dossiers prioritaires si les données sont confirmées par les autorités judiciaires. Afin de renforcer leurs contributions dans la documentation de violations des droits humains, leurs capacités opérationnelles ont été renforcées à travers des dotations en motos, meubles de bureaux, kits solaires et équipements informatiques.

**Analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:**

Au cours de la mise en œuvre des différentes activités du projet, une attention particulière a été portée à la participation des femmes afin que leurs besoins spécifiques soient pris en compte, en particulier dans le cadre de la lutte contre l’impunité. L’exécution de la stratégie de priorisation des poursuites participe à la reconnaissance et restauration des victimes de violations des droits humains, qui sont principalement des femmes (870 femmes victimes ont été identifiées et auditionnées lors des missions d’enquête dans le cadre des crimes de droit international). Dans le cadre du dossier prioritaire jugé en audience foraine à Kazumba, 232 victimes ont obtenu justice, dont 93 femmes à travers la condamnation au premier degré d’un chef milicien pour crime de guerre.

Des mesures de protection spécifiques tenant compte des besoins spécifiques des différents groupes (hommes, femmes, enfants) ont été mises en place avant, pendant et après les auditions (anonymisation ; sensibilisation ; assistance judiciaire…).

En alignement avec la Résolution 1325, la participation des femmes au sein des Comités Locaux de Sécurité de Proximité a été encouragée afin de promouvoir leurs rôles dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix ainsi que d’assurer la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Ainsi, 11 femmes sont membres des CLSP, soit 39%.

**Résultat 2:** Les différentes communautés et groupes éthniques coexistent pacifiquement grâce à des mécanismes de médiation et de transformation des conflits enracinés localement

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **OFF TRACK**

**Resumé de progrès:**

Afin de définir un processus provincial de justice transitionnelle correspondant aux réelles aspirations de la population, des consultations populaires sur les thématiques de justice pénale, réparation, recherche de la vérité, réconciliation et garanties de non-répétition ont été menées selon une méthodologie participative spécifique ; au total 1150 personnes (48% de femmes) ont été interrogées. Le rapport analytique incluant des recommandations claires, quant à la définition d’un processus de justice transitionnelle, notamment l’établissement d’une CPVR, a été validé par les autorités ; le Gouverneur a affirmé son engagement dans leur exécution.

Ainsi, le projet fournit une assistance technique et opérationnelle au processus d’établissement de la CPVR. Un comité de rédaction d’un avant-Projet d’édit provincial a été mis en place et les membres ont bénéficié d’un renforcement de capacités. Un premier draft de l’avant-projet d’édit provincial portant création de la CPVR est disponible depuis Septembre 2020. Il a été adopté en Conseil des Ministres et devra bientôt être présenté et voté par l’Assemblée Provinciale avant d’être renvoyé au Gouverneur pour promulgation.

En plus, des actions de plaidoyer et sensibilisation se poursuivent auprès de tous les acteurs provinciaux et nationaux et accompagnent ce processus pour assurer l’établissement effective de la CPVR ainsi que l’intégration des initiatives locales de justice transitionnelle au sein du processus national annoncé par le Président de la République. Le projet PAJURR étant avant-gardiste sur le développement de processus provinciaux de justice transitionnelle permet d’évaluer des bonnes pratiques et de les partager avec les autres provinces, notamment le Kasaï et le Tanganyika dans le cadre du projet SS-KAT.

Afin d’améliorer l’accès des communautés à une information de qualité et sensible au conflit, 15 journalistes ont été formés sur les techniques d’informations et pratiques journalistiques sensibles aux conflits, 30 émissions radiophoniques sur les thématiques de paix, réconciliation et cohésion sociale ont été produites et diffusées sur les ondes de 4 radios communautaires qui ont également bénéficié d’un appui technique et matériel. Les messages en faveur de la réconciliation et de la paix sont amplifiés à travers l’opérationnalisation de 30 clubs d’écoute avec 360 membres (12 membres chacun) qui poursuivent les discussions et les échanges sur les thématiques abordées. L’opérationnalisation de 40 Comités Locaux de Paix et Développement avec 480 membres (12 membres chacun) et la formation de leurs membres sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace contribuent à la résolution pacifique des conflits communautaires.

L’étude anthropologique sur les mécanismes alternatifs de règlement des conflits a été réalisée dans la province du Kasaï Central afin d’analyser leur nature et fonctionnement, les modalités et motivations de recours des communautés. Elle a permis l’établissement d’un cadre de référence et système d’information au niveau du Groupe Thématique Justice et Droits Humains du Ministère de la Justice, qui est ainsi utilisé dans le cadre de l’étude menée dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika. L’étude a été imprimée à hauteur de 1 500 exemplaires distribués auprès des acteurs judiciaires et non judiciaires. Les conclusions et recommandations formulées contribuent à renforcer la collaboration entre les systèmes de justice conformément à la Politique Nationale de Réforme de la Justice

**Analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:**

Au cours de la mise en œuvre des différentes activités du projet, une attention particulière a été portée à la participation des femmes afin que leurs besoins spécifiques soient pris en compte et que leurs rôles dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix soient promus, tels que préconisés dans la Résolution 1325. Ainsi, leur participation au sein des CLPD a été fortement encouragée ; ainsi sur un total de 480 membres, 105 sont des femmes et 120 sont des jeunes filles, soit 47%. De même au sein des Clubs d’écoute, sur 360 membres, 110 sont des femmes et 17 sont des jeunes filles, soit 35%. Il s’agit ainsi de renforcer leurs capacités d’expression et d’influence dans la sphère publique.

De même, les consultations populaires en matière de justice transitionnelle ainsi que la méthodologie de collecte de données pour l’étude sur les MARC prévoient la collecte de données sensible au genre afin de s’assurer que les besoins des femmes et des jeunes filles soient bien pris en compte et retranscrites dans les rapports et les recommandations en vue d’établir des mécanismes de justice transitionnelle qui sont sensibles au genre et qui répondent aux besoins sexospécifiques exprimés. Ainsi, 553 femmes et filles ont été consultées sur 1150 personnes interrogées au total, soit 48% des personnes consultées. De même, le principe d’égalité des genres a également guidé la sélection des équipes consultatives et des membres du comité de pilotage

**Résultat 3:** Les échanges commerciaux entre les communautés sont redynamisés et contribuent à la réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **ACHIEVED**

**Resumé de progrès:**

Les efforts en matière de consolidation de la paix s’articulent autour de la complémentarité entre le processus de justice transitionnelle et la relance de l’économie locale. Il s’agit de renforcer la résilience communautaire et réduire les vulnérabilités socioéconomiques des individus qui sont des facteurs de conflit. Afin de faciliter les échanges commerciaux entre les communautés et l’écoulement des produits agricoles, 8 axes de routes de desserte agricoles (120 km au total) et 5 ponts fortement dégradés ont été réhabilités à travers les travaux à haute intensité de main d’œuvre (HIMO). Au total, 800 bénéficiaires, dont 320 femmes, ont travaillé pendant 65 jours à la réhabilitation des infrastructures communautaires ; ils ont été sélectionnés parmi les victimes directes et indirectes du conflit selon des critères objectifs et transparents établis conjointement entre les ONG et les communautés sous la supervision du PNUD. Les bénéficiaires ont ainsi bénéficié d’un revenu amélioré ainsi que d’un accompagnement pour la création et le développement d’une activité génératrice de revenus afin de renforcer leur résilience sur le long terme. 200 mutuelles de solidarité ont été constituées et sont opérationnelles.

Afin d’appuyer la redynamisation de l’économie locale de manière durable, trois experts nationaux ont été recrutés pour identifier les chaînes de valeurs porteuses pour la création d’emplois et de revenus durables et l’augmentation de la productivité agricole.

En complément de la réhabilitation des axes routiers, 1 192 petits fermiers (dont 562 femmes), ont été structurés au sein de 3 coopératives agricoles, qui ont été établies légalement et disposent d’un comité de gestion autonome. A l’issue de l’identification de 4 cultures porteuses dont deux pérennes (caféier et palmier à huile) et deux vivrières (arachide et soja), les coopératives agricoles ont été dotées de 40 tonnes de semences vivrières et 4 000 outils aratoires. Afin d’améliorer la production, chaque coopérative a été dotée d’un kit de surveillance météorologique ; les inspecteurs de développement rural ont été formés à leur manipulation et maintenance. Les autorités provinciales ont soutenu cette initiative à travers un appui à l’opérationnalisation des coopératives, notamment à travers la dotation en moyens institutionnels (textes légaux) et opérationnels (bureaux administratifs et dépôts de stockages).

En outre, le conflit a détruit partiellement les activités d’élevage ; à la suite d’une évaluation des pratiques locales et de la formulation d’un plan local de renforcement des éleveurs locaux, il a été recommandé l’introduction d’une nouvelle race de chèvres dite Boer dans le milieu. 34 organisations paysannes regroupant les éleveurs ont été structurées et ont construit 34 chèvreries. Au total, 542 chèvres Boers (dont 32 géniteurs et 510 reproductrices) ont été achetés et seront acheminés progressivement dans les semaines à venir.

Afin de s’inscrire dans la transformation et commercialisation des produits locaux, les petites et moyennes entreprises agricoles et non agricoles de la province ont été identifiées et analysées. 10 parmi elles à forte valeur ajoutée de création d’emplois en faveur des jeunes et des femmes ont bénéficié d’un renforcement de capacités opérationnelles à travers un appui en équipement de production. En outre, leurs gestionnaires ont également été formés en matière de gestion et d’élaboration du plan d’affaire afin de renforcer le dynamisme des entreprises.

La complémentarité des différentes interventions menées dans les territoires ciblés a permis de renforcer la résilience communautaire ainsi que des dynamiques économiques fortes en faveur d’un développement durable et de l’amélioration des conditions de vie des populations.

**Analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:**

Dans le cadre des travaux HIMO et l’accompagnement pour le développement d’AGR, 320 femmes (soit 40% des effectifs) ont été sélectionnées comme bénéficiaires directs permettant ainsi de faciliter leur réintégration socioéconomique et de réduire leurs vulnérabilités. Lors des missions conjointes d’identification des localités et des infrastructures et de la rédaction des appels d’offres pour la sélection des ONG, toutes les parties prenantes ont été sensibilisées à l’intégration et participation des femmes dans les travaux HIMO. La participation effective des femmes a également été promue lors de la structuration des coopératives agricoles, en effet elles sont membres des comités de gestion, notamment en tant que vice-présidentes et trésorières. De même, sur les 10 PME ayant bénéficié d’un renforcement de capacités, 3 PME appartiennent à des femmes et les 7 autres comptent au moins 30% de femmes parmi leurs employés.

De manière générale, le projet contribue au renforcement du pouvoir socioéconomique des femmes à travers le développement d’AGR et la redynamisation des chaines de valeur, qui contribue à sécuriser les revenus des ménages en offrant des opportunités économiques durables.

**Partie III: Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi:** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport  Régulièrement au cours de la mise en œuvre du projet, les comités techniques et comités de pilotage ont été organisés afin d’évaluer conjointement l’exécution du Plan de Travail Annuel et de planifier les interventions. Le dernier Comité Technique et Comité de Pilotage organisé en Octobre/Novembre ont ainsi recommandé l’extension sans cout du projet pour une durée additionnelle de 6 mois.  En outre, les réunions de coordination provinciales se sont tenues régulièrement à Kananga entre les membres des agences d’exécution du projet ainsi qu’en présence des autorités locales afin de favoriser la communication et de renforcer la coordination des interventions. | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence? OUI  Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires? OUI  Une enquête sur les principales chaines de valeur agricole et non-agricole a été menée dans la province du Kasaï Central ; elle a permis d’identifier 4 chaines de valeur à renforcer (deux cultures vivrières et deux cultures pérennes). Une analyse sur les activités d’élevage a également été menée conduisant à l’introduction d’une nouvelle race de chèvre.  L’étude anthropologique sur les mécanismes alternatifs de règlement des conflits ea été achevée en 2019 dans la province du Kasaï Central. Un cadre de référence et système d’information a été mis en place au niveau du Groupe Thématique Justice et Droits Humains du Ministère de la Justice, qui est désormais utilisé pour l’étude menée dans les provinces du Kasaï et Tanganyika.  Les consultations populaires sur les besoins des communautés en matière de justice, réparation et réconciliation ont été réalisées en début de projet auprès de 1 150 personnes interrogées. Le rapport comprenant des recommandations spécifiques quant à la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle est disponible. Le même processus est reconduit dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika.  Plusieurs missions conjointes avec les autorités provinciales ont été effectuées afin d’identifier et sélectionner les localités d’intervention et les infrastructures à réhabiliter ainsi que d’estimer le couts des travaux. Une mission de suivi des travaux HIMO et de post-distribution des semences agricoles a également été menée conjointement. Ces actions contribuent à la pérennisations et l’appropriation des interventions par les autorités. |
| **Evaluation:** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport?  NON – La note méthodologique de l’évaluation finale a été produite et validée. | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire):  30 000 USD  Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation :  Les termes de référence de l’évaluation finale ont été déterminés et validés selon les orientations du Peacebuilding Fund et selon les critères d’évaluation de l’OSCE. Le consultant indépendant national a été recruté. La note méthodologique de l’évaluation finale a été produite et validée. La phase de collecte de données quantitatives et qualitatives sur le terrain est en cours de réalisation. |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donnateur: Montant ($):  **Peacebuilding Fund** : 6 000 000 USD - Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socioéconomique et de justice transitionnelle au Kasaï et dans le Tanganyika en RDC (PNUD – OIM – BCNUDH)  **Fonds Programmatiques de la MONUSCO / Global Focal Point / Team of Experts on Rule of Law and Sexual Violence in Conflict**: 2 457 867,91 USD – Programme conjoint d’appui à la réforme de la justice qui vise à réhabiliter l’Etat de droit à travers une approche holistique (pilotage de la réforme, redevabilité, offre de justice et demande de justice). Il est mis en œuvre à Kinshasa (niveau central), au Tanganyika, Kasaï Central et Nord Kivu.  *Mobilisation de ressources additionnelles est en cours pour le financement du programme conjoint d’appui à la réforme de la Justice.*  **Fonds Supplémentaires Japonais** – 2 799 381 USD - Projet de relèvement communautaire dans la province du Kasaï Central. |
| **Autre**: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? | De manière générale, le projet PAJURR est mis en œuvre dans deux territoires qui ont été retenus comme zones prioritaires pour l’approche Triple Nexus (Humanitaire – Paix – Développement) favorisant ainsi la coordination et les synergies entre toutes les interventions. Ainsi, les résultats obtenus à travers PAJURR pourront être capitalisés et renforcés à travers de nouvelles interventions complémentaires.  Les acteurs de la chaine pénale font face à de nombreux défis, notamment d’insuffisance de ressources humaines, opérationnelles et techniques, ce qui impacte négativement sur l’efficacité et la qualité de l’offre de justice rendue et par conséquent la confiance des populations dans les services judiciaires. Le programme conjoint d’appui à la réforme de la justice adopte une approche holistique et multidimensionnelle visant à renforcer globalement la chaine pénale. Les interventions sont étroitement complémentaires dans l’objectif de réhabiliter l’Etat de droit.  La définition et mise en place de processus provinciaux de justice transitionnelle sont particulièrement sensibles et nécessitent ainsi de nombreuses actions préliminaires de dialogue et plaidoyer. La volonté exprimée par le Président de la République quant à la définition d’une politique nationale de justice transitionnelle constitue une opportunité majeure pour la mise à l’échelle des initiatives développées dans les provinces d’intervention. En effet, plusieurs ateliers de sensibilisation sur la justice transitionnelle et ou sur des piliers spécifiques ont été organisés à Kinshasa ; les réflexions et initiatives provinciales peuvent enrichir les discussions nationales.  Toutes ONG locales sélectionnées pour la réalisation des activités de sensibilisation et de rapprochement intercommunautaires en faveur de la cohésion sociale et pour la réhabilitation des infrastructures communautaires selon l’approche HIMO ont bénéficié d’un accompagnement régulier, notamment en matière de gestion financière ainsi que dans la mise en œuvre, le suivi-évaluation des activités. |

**Partie IV : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

|  | **Indicateurs** | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**  ***La Justice est restaurée dans sa fonction de pacificatrice sociale à travers une lutte contre l’impunité efficace et le renforcement des capacités de la chaîne pénale.*** | **Indicateur 1.1**  *% de la population ayant confiance dans les institutions judiciaires (désagrégé par institution : police et institution judiciaire).* | 68,1% | 70% | ***Cible 2021*** : 70%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des sondages de perception auprès des populations ; ii) mise en œuvre d’activités favorisant le rapprochement des citoyens de leurs institutions. | **PARTIALLY ACHIEVED**  i) Aucune enquête de perception n’a été menée. Mais l’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que les communautés n’ont pas du tout ou peu confiance dans les institutions judiciaires pour la résolution de leurs litiges (+/-56%). Cette méfiance s’explique essentiellement par l’accès difficile aux juridictions physiquement (absence d’infrastructures), socialement (langage différent ; faible connaissance et compréhension des règles et procédures judiciaires…) et financièrement (coûts élevés ; corruption).  ii) Des activités de sensibilisation à la doctrine de police de proximité contribuent à renouer le dialogue entre les forces de sécurité et les communautés. De même, les audiences foraines et les missions d’enquête contribuent au rapprochement de la justice des justiciables. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisé en 2020 en raison de la pandémie COVID-19. Les activités préliminaires (définition des sondages, contractualisation avec les universités) ont été réalisées au premier semestre 2021. Les sondages devraient avoir lieu au courant du mois de Juin et Juillet 2021. |
| **Indicateur 1.2**  *Nombre de dossiers de crimes internationaux et/ou grave dont le traitement a respecté les principes d’un procès équitable (droit à la défense, principe de légalité, indépendance, impartialité).* | 0 | 20 | ***Cible 2021*** : 2  ***Processus de suivi*** : i) appui à la mise en œuvre de la stratégie provinciale de poursuite ; ii) monitoring des procès. | ***ACHIEVED***  i) Le projet appuie la mise en œuvre de la stratégie de priorisation des poursuites à travers un appui technique et opérationnel aux missions d’enquête et audiences foraines. Le projet veille au respect des principes fondamentaux d’un procès équitable, en particulier du droit de la défense. Deux décisions judiciaires ont été rendues au premier degré dans le cadre de deux dossiers prioritaires (Affaire Luiza, Affaire Kazumba). En outre, le procès en cours dans le cadre de l’affaire de l’assassinat des deux experts des Nations Unies fait l’objet d’un suivi particulier. Toutes les personnes poursuivies dans le cadre des dossiers prioritaires bénéficient d’une assistance judiciaire gratuite, notamment grâce à la collaboration avec le Barreau de Kananga.  ii) Malheureusement, le délai de traitement des affaires est particulièrement lent en raison de la complexité des dossiers et de la faiblesse des ressources humaines et opérationnelles des juridictions pour l’instruction des dossiers. En outre, les ingérences politiques et de la hiérarchie militaire dans les instructions fragilisent l’indépendance et l’impartialité de la justice et peuvent même conduire au blocage de certains dossiers puisque des principaux suspects ont été promus et mutés dans d’autres provinces de la RDC. | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne leur permettent pas de poursuivre plusieurs dossiers en même temps. Un besoin en renforcement des capacités techniques a également été exprimés par plusieurs juridictions. En outre, plusieurs dossiers sont particulièrement sensibles en raison du statut des présumés auteurs, ce qui nécessite l’engagement des plus hautes juridictions. |
| **Indicateur 1.3**  *% de la population ayant recours à la justice formelle pour résoudre leurs conflits judiciaires.* | 4% | 10% | ***Cible 2021*** : 10%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des sondages de perception auprès des populations ; ii) mise en œuvre d’activités de sensibilisation sur l’accès à la justice ; iii) renforcement des passerelles de collaboration entre les MARC et les juridictions. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) Aucune enquête de perception n’a été menée. Mais l’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%). Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%).  ii) Des activités de sensibilisation sont régulièrement menées sur le processus de justice transitionnelle et d’accès à la justice, notamment via les radios communautaires et la diffusion de tables-rondes radiophoniques. Ainsi, 465 victimes ont été sensibilisées sur l’accès à la justice.  iii) L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisé en 2020 en raison de la pandémie COVID-19. Les activités préliminaires (définition des sondages, contractualisation avec les universités) ont été réalisées au premier semestre 2021. Les sondages devraient avoir lieu au courant du mois de Juin et Juillet 2021. |
|  | **Indicateur 1.4***: % de la population affirmant que la justice est indépendante et impartiale.* | 1% | 5% | ***Cible 2021 : 5%***  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des sondages de perception auprès des populations ; ii) monitoring des procès. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) Aucune enquête de perception n’a été menée.  ii) Le projet veille au respect des principes fondamentaux d’un procès équitable. Cependant il demeure des faiblesses structurelles importantes, notamment qui facilitent les ingérences politiques et de la hiérarchie militaire ayant un impact direct sur l’indépendance et l’impartialité de la justice. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisé en 2020 en raison de la pandémie COVID-19. Les activités préliminaires (définition des sondages, contractualisation avec les universités) ont été réalisées au premier semestre 2021. Les sondages devraient avoir lieu au courant du mois de Juin et Juillet 2021. |
| **Produit 1.1**  **Les capacités techniques et opérationnelles de la police sont renforcées en vue d’assurer la protection des populations et la diminution des conflits.** | **Indicateur 1.1.1**.  La PNC au cours des interpellations, des gardes-à-vues et la gestion des foules, respectent les droits de l’homme. | 46% | 70% | ***Cible 2021*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) monitoring des violations alléguées contre les membres de la PNC ; ii) formation des agents de la PNC. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) Au total, 161 violations des droits humains alléguées aux agents de la PNC ont été enregistrées pour l’année 2020 contre 85 violations pour l’année 2019. Entre janvier et avril 2021, 45 violations ont été enregistrées contre 52 violations pour la même période en 2020.  Il y a donc une nette augmentation des violations de droits humains alléguées aux agents de la PNC entre 2019 et 2020 mais avec une tendance à la baisse pour le premier trimestre de 2021.  ii) Au total, 308 agents de la PNC ont été formés sur différentes thématiques et techniques afin de renforcer leur professionnalisme et de réduire le nombre de violations des droits humains commis par les agents.  En 2019, 25 commandants des commissariats de la PNC de la province du Kasaï Central ont bénéficié d’une formation de formateurs sur les techniques de maintien de l’ordre public, les droits humains, la lutte contre les violences sexuelles. Ils disposent ainsi des connaissances et techniques de base pour remplir leur mandat dans le respect des droits humains ainsi que pour pouvoir restituer et former les membres de leurs commissariats. 20 motos et accessoires ont également été remis aux commissariats des différents territoires pour faciliter leur mobilité.  En 2020, 44 policiers (dont 10 femmes) ont été formés en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et 45 policiers (dont 7 femmes) ont été formés en matière de maintien de l’ordre public et gestes et techniques de protection individuelle. 150 officiers de police judiciaire sur les droits humains et les violences sexuelles.  En 2021, 44 policiers (dont 2 femmes) des territoires de Luiza et Kazumba ont bénéficié d’une formation de formateur sur la doctrine de police de proximité prescrivant une éthique et une déontologie professionnelle spécifique et le respect des droits humains. | La police fait face à des défis structurels liés au manque de ressources humaines qualifiées et de ressources opérationnelles. |
| **Indicateur 1.1.2**  % d’officiers de police ayant une connaissance accrue des droits humains en matière de prévention et protection. | 0% | 40% | ***Cible 2021*** : 40%  ***Processus de suivi*** : i) formation des agents de la PNC ; ii) enquête sur l’acquisition des connaissances. | ***ACHIEVED***  i) Au total, 308 agents de la PNC ont été formés sur différentes thématiques et techniques afin de renforcer leur professionnalisme et de réduire le nombre de violations des droits humains commis par les agents.  En 2019, 25 commandants des commissariats de la PNC de la province du Kasaï Central ont bénéficié d’une formation de formateurs sur les techniques de maintien de l’ordre public, les droits humains, la lutte contre les violences sexuelles. Ils disposent ainsi des connaissances et techniques de base pour remplir leur mandat dans le respect des droits humains ainsi que pour pouvoir restituer et former les membres de leurs commissariats. 20 motos et accessoires ont également été remis aux commissariats des différents territoires pour faciliter leur mobilité.  En 2020, 44 policiers (dont 10 femmes) ont été formés en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et 45 policiers (dont 7 femmes) ont été formés en matière de maintien de l’ordre public et gestes et techniques de protection individuelle. 150 officiers de police judiciaire sur les droits humains et les violences sexuelles.  En 2021, 44 policiers (dont 2 femmes) des territoires de Luiza et Kazumba ont bénéficié d’une formation de formateur sur la doctrine de police de proximité prescrivant une éthique et une déontologie professionnelle spécifique et le respect des droits humains.  ii) Une enquête sur les connaissances doit être menée en fin de projet. | La police fait face à des défis structurels liés aux manques de ressources humaines qualifiées et de ressources opérationnelles. |
| **Indicateur 1.1.3** : % des recommandations issues des missions d’inspection interne et externe des commissariats et cachots mises en œuvre. | 0 | 60% | ***Cible 2021*** : 40%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de missions d’inspection interne et externe ; ii) suivi de l’exécution des recommandations. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) Une mission d’inspection des autorités judiciaires a été menée en 2020 dans les différents territoires et établissements pénitentiaires.  ii) Elle a conduit à l’organisation d’une audience foraine Luiza, grâce aux financements du HCR, puis à la prison centrale de Kananga. Au total, 101 dossiers en souffrance ont été régularisés et plusieurs prisonniers dont la détention était irrégulière ont été libérés.  iii) 329 détenus préventifs ont bénéficié d’une assistance judiciaire dont 148 ont obtenu la levée de leur détention. |  |
| **Indicateur 1.1.4** : % de réduction des conflits dans chacune des zones couvertes par une unité de police de proximité. | 0 | 30% | ***Cible 2021*** : 30%  ***Processus de suivi*** : i) activité de sensibilisation des populations sur la police de proximité ; ii) analyse régulière des dynamiques de conflit et partage d’informations continu avec la MONUSCO (notamment SSU) ; iii) sondage sur la perception de la police et de sentiment de sécurité. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) Plusieurs activité de sensibilisation et de formation sur la doctrine de police de proximité ont été menée dans la commune de Nganza (Kananga), dans le territoire de Kazumba et Luiza. Elles ont ainsi permis de renouer un certain dialogue entre les communautés et les forces de sécurité ainsi que de renforcer la participation des communautés dans la gouvernance locale sécuritaire.    Il faut tout de même noter une augmentation nette des violations des droits humains alléguées contre des membres de la PNC pour l’année 2020 par rapport à 2019 ; cependant une légère baisse est à noter pour le premier trimestre 2021. Ces allégations de violations des droits humains peuvent nuire à la confiance des populations.  ii) La province du Kasaï Central bénéficie d’une certaine stabilisation et pacification, même si des tensions intra- et intercommunautaires persistent en raison d’une extrême pauvreté des populations, de l’augmentation de l’insécurité alimentaire, du partage contesté du pouvoir coutumier, et de mouvements de population importants.  iii) Le sondage de perception sera réalisé à la fin du projet. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisé en 2020 en raison de la pandémie COVID-19. Les activités préliminaires (définition des sondages, contractualisation avec les universités) ont été réalisées au premier semestre 2021. Les sondages devraient avoir lieu au courant du mois de Juin et Juillet 2021.  Le contexte politique et sécuritaire demeure particulièrement précaire et instable. |
| Produit 1.2  **L’offre de justice pénale est améliorée ce qui contribue à lutter efficacement contre l’impunité des auteurs de crimes internationaux et/ou graves**. | **Indicateur 1.2.1** : Existence d’une stratégie de priorisation des dossiers. internationaux et/ou graves. | 0 | 1 | ***Cible 2021*** : 1  ***Processus de suivi*** : i) Elaboration de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) suivi de la mise en œuvre de la stratégie provinciale des poursuites. | ***ACHIEVED – 1 stratégie de priorisation des poursuites existe et est actualisée***  i) Un atelier participatif et inclusif avec les autorités judiciaires provinciales et nationales et les partenaires techniques et financiers a été organisé en juillet 2019 pour définir une stratégie provinciale de priorisation des poursuites, selon la méthodologie développée à l’Est en 2015/2016, et qui s’aligne sur la PNRJ. Un atelier conjoint d’évaluation et d’actualisation de la stratégie de priorisation des poursuites a été organisée en Mai 2021. Ainsi, une liste de 23 dossiers prioritaires a été définie conjointement – dont la plupart était déjà sur la liste depuis 2019. 5 cas prioritaires en cours de documentation ont également été retenus.  ii) Son exécution et son suivi sont assurés à travers le cadre de coordination provincial, dont les termes de référence ont été adoptés. |  |
| **Indicateur 1.2.2**: Nombre de dossiers relatifs à des crimes internationaux et/ou graves faisant l’objet d’un traitement. | 19 | 30 | ***Cible 2021*** : 7 dossiers font l’objet d’un traitement – dont 3 décisions judiciaires et 4 d’instruction ou fixation.  ***Processus de suivi*** : i) exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) appui aux missions d’enquête et audiences foraines. | ***ACHIEVED – 12 dossiers font l’objet d’un traitement***  i) La stratégie provinciale de priorisation des poursuites fait l’objet d’un suivi rapproché conjoint des autorités judiciaires et des partenaires techniques et financiers (PTF).  ii) Au Kasaï Central, 23 dossiers prioritaires ont été identifiés par les autorités judiciaires. 18 dossiers sont en cours d’instruction, dont 7 ont déjà connu des avancées majeures à travers la réalisation de missions d’enquête (Affaire Nganza, Mulombodji, Tshisuku), 3 dossiers sont en cours de procès et 2 ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Kazumba).  Ainsi, **52% des dossiers prioritaires** (12 dossiers) font l’objet d’un traitement judiciaire. | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne leur permettent pas de poursuivre plusieurs dossiers en même temps. Un besoin en renforcement des capacités techniques a également été exprimés par plusieurs juridictions. En outre, plusieurs dossiers sont particulièrement sensibles en raison du statut des présumés auteurs, ce qui nécessite l’engagement des plus hautes juridictions. |
| **Indicateur 1.2.3** : Nombre de dossiers de crimes internationaux et/ou graves ayant fait l’objet d’une décision judiciaire (désagrégé par type de décision). | 1 | 12 | **Cible 2021 :** 3 décisions judiciaires rendues au premier degré.  ***Processus de suivi*** : i) suivi et coordination de l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) 4 dossiers sont en cours de procès ou en fixation**,** 3 décisions judiciaires pourraient être rendues en 2020 par les autorités judiciaires. | ***PARTIALLY ACHIEVED – 2 décisions judiciaires rendues***  i) La stratégie provinciale de priorisation des poursuites fait l’objet d’un suivi rapproché conjoint des autorités judiciaires et des PTF.  ii) Au Kasaï Central, deux dossiers prioritaires ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Kazumba) conduisant à la condamnation de 5 auteurs de crimes contre l’humanité et crime de guerre par meurtres, viols et pillages. 232 victimes ont ainsi obtenu justice.  En outre, deux dossiers sont également en cours de procès au Kasaï Central. | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne leur permettent pas de poursuivre plusieurs dossiers en même temps. Un besoin en renforcement des capacités techniques a également été exprimés par plusieurs juridictions. En outre, plusieurs dossiers sont particulièrement sensibles en raison du statut des présumés auteurs, ce qui nécessite l’engagement des plus hautes juridictions. |
| **Indicateur 1.2.4** : Nombre de dossiers traités dans des délais raisonnables. | 1 | 8 | **Cible 2021 :** 8  ***Processus de suivi*** : i) suivi et coordination de l’exécution de la stratégie provinciale de priorisation des poursuites ; ii) appui aux instructions et audiences foraines. | ***ACHIEVED***  i) La stratégie provinciale de priorisation des poursuites fait l’objet d’un suivi rapproché conjoint des autorités judiciaires et des partenaires techniques et financiers (PTF).  ii) Au Kasaï Central, 23 dossiers prioritaires ont été identifiés par les autorités judiciaires. 18 dossiers sont en cours d’instruction, dont 7 ont déjà connu des avancées majeures à travers la réalisation de missions d’enquête (Affaire Nganza, Mulombodji, Tshisuku), 3 dossiers sont en cours de procès et 2 ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Kazumba). Ainsi, **52% des dossiers prioritaires** (12 dossiers) font l’objet d’un traitement judiciaire.  Les dossiers de crime de droit international nécessitent beaucoup de temps et de ressources en raison de la complexité des faits. | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne leur permettent pas de poursuivre plusieurs dossiers en même temps. Un besoin en renforcement des capacités techniques a également été exprimés par plusieurs juridictions. En outre, plusieurs dossiers sont particulièrement sensibles en raison du statut des présumés auteurs, ce qui nécessite l’engagement des plus hautes juridictions. |
| Produit 1.3  **Les victimes de crimes internationaux et/ou graves et les personnes les plus vulnérables bénéficient d’une assistance judiciaire et juridique de qualité et sont informées sur leurs droits.** | **Indicateur 1.3.1** : Nombre de victimes ayant bénéficié d’une assistance judiciaire et juridique gratuite de qualité. | 0 | 1200 femmes ;  700 enfants victimes de violences,  300 enfants en conflit avec la loi. | **Cible 2021 :** 2000 victimes bénéficient d’une assistance  ***Processus de suivi*** : i) accompagnement des victimes et témoins lors des missions d’enquête. | ***ACHIEVED – 2 022 victimes ont bénéficié d’une assistance judiciaire***  i) **1 661** victimes et témoins ont été identifiés et auditionnés lors des missions d’enquête réalisées dans le cadre des affaires Mulombodji, Nganza, Tshisuku, Shatshikumba, Kamonia. Elles ont bénéficié d’une assistance judiciaire de la part des avocats du Barreau ainsi que d’un accompagnement psychosocial.  ii) Dans le cadre de l’Affaire Kazumba, **232 victimes** ont obtenu justice à travers la décision rendue par le Tribunal Militaire de Garnison, condamnant un chef milicien pour crime de guerre.  iii) **129 victimes mineures** ont été assistées devant le Parquet de Grande Instance et Tribunal de Grande Instance pour des cas majoritairement de violence sexuelles. |  |
| **Indicateur 1.3.2 :** Nombre de prévenus ayant bénéficié d’une assistance judiciaire et juridique gratuite de qualité. | 23 | 100 | **Cible 2021 :** 100 prévenus bénéficient d’une assistance judiciaire  ***Processus de suivi*** : i) assistance judiciaire des personnes poursuivies pour des crimes internationaux. | ***PARTIALLY ACHIEVED – 37 personnes poursuivies ayant bénéficié d’une assistance judiciaire***  i) Dans le cadre des dossiers prioritaires relatifs à l’assassinat des deux experts des Nations Unies et de leurs quatre accompagnateurs, les 32 prévenus poursuivis pour crimes de guerre sont assistés par les avocats du Barreau de Kananga. Il s’agit de garantir le respect du droit à la défense comme principe fondamental d’un procès équitable. En outre, les 5 auteurs de crime contre l’humanité et crime de guerre condamnés par le Tribunal Militaire de Garnison ont également bénéficié d’une assistance judiciaire gratuite (Affaire Luiza, Affaire Kazumba). | Les juridictions militaires et civiles font face à un déficit de ressources humaines, opérationnelles et financières qui ne leur permettent pas de poursuivre plusieurs dossiers en même temps. Un besoin en renforcement des capacités techniques a également été exprimés par plusieurs juridictions. En outre, plusieurs dossiers sont particulièrement sensibles en raison du statut des présumés auteurs, ce qui nécessite l’engagement des plus hautes juridictions. |
| **Indicateur 1.3. 3 :** Nombre de détenus préventifs ayant bénéficié d’une assistance judiciaire. | 0 | 50 | **Cible 2021 :** 50 détenus préventifs bénéficient d’une assistance judiciaire.  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de mission d’inspection interne et externe dans les établissements pénitentiaires ; ii) tenue des chambres de conseil. | ***ACHIEVED – 329 détenus préventifs assistés***  i) Une mission d’inspection des autorités judiciaires a été menée en 2020 dans les différents territoires et établissements pénitentiaires. Elle a conduit à l’organisation d’une audience foraine Luiza, grâce aux financements du HCR, puis à la prison centrale de Kananga. Au total, 101 dossiers en souffrance ont été régularisés et plusieurs prisonniers dont la détention était irrégulière ont été libérés.  ii) Le Barreau a assuré l’assistance judiciaire de 329 détenus préventifs conduisant à la libération provisoire de 141, à la libération définitive de 148 autres et à la régularisation de la détention pour 40. |  |
| **Indicateur 1.3.4 :**  % de bénéficiaires de l’assistance juridique/judiciaire gratuite satisfaits du service rendu. | 0 | 80% | **Cible 2021:** 80%  ***Processus de suivi*** : i) assistance judiciaire gratuite fournie ; ii) mise en place d’un outil d’évaluation de satisfaction des bénéficiaires. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) 2 022 victimes et témoins ont bénéficié d’une assistance judiciaire en phase pré-juridictionnelle ; 37 individus poursuivis pour crimes de guerre bénéficient d’une assistance judiciaire gratuite au cours du procès.  ii) Aucun mécanisme d’évaluation de la satisfaction des bénéficiaires n’a été mis en place. Cela sera réalisé lors de l’évaluation finale. | Aucun mécanisme d’évaluation de la satisfaction des bénéficiaires n’a été mis en place.  Cela sera réalisé lors de l’évaluation finale. |
| **Indicateur 1.3.5**: Nombre de dossiers déposés en justice dont la documentation a été réalisée par une ONG ou une organisation de la société civile ont fait l’objet d’une décision judiciaire. | 0 | 2 | **Cible 2021 :** 2  ***Processus de suivi*** : i) renforcement des capacités des ONG sur la documentation des violations graves des droits humains ; ii) monitoring des dossiers enregistrés en justice à la suite de la documentation d’une ONG. | ***ACHIEVED***  i) En partenariat avec l’ONG TRIAL International, les membres d’organisation de la société civile ont été formés sur la documentation des crimes internationaux à travers la qualification/définition des crimes internationaux, la planification d’une documentation de crime international, la description et les techniques de documentation, les techniques d’entretiens avec les victimes et de collecte/conservation des données. La formation a été réalisée selon l’approche ‘learning by doing’ à travers de nombreux exercices pratiques. Cette formation pourrait être complétée par de nouvelles sessions.  ii) Les ONG et organisations de la société civile, en particulier ONG CBED, LIZADEEL et FMMDK ont largement contribué à la documentation des éléments de crimes dans les affaires Mulombodji et Nganza en étroit partenariat avec les autorités judiciaires.  La Commission Nationale des Droits de l’Homme a mené plusieurs missions de documentations pour des allégations de violations des droits humains. Au total, 5 cas prioritaires ont été retenus en complément à la stratégie de priorisation des poursuites. |  |
| **Indicateur 1.3.6** : % des communautés ciblées ayant une connaissance développée des mécanismes judiciaires assurant la protection de leurs droits. | 0 | 40% | **Cible 2021 :** 40%  ***Processus de suivi*** : i) activité de sensibilisation des communautés sur les droits et les mécanismes de protection ; ii) évaluation de l’acquisition de connaissance auprès des communautés. | ***ACHIEVED***  i) Des activités de sensibilisation sur l’accès à la justice et les mécanismes de protection des droits ont été menées auprès des communautés et de la société civile. Ainsi, 465 victimes ont été sensibilisées sur l’accès à la justice. Ces sensibilisations sont également relayées par les radios communautaires.  ii) L’évaluation de l’acquisition des connaissances sera menée à la fin du projet. | La mise en place d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation correspond à un long processus nécessitant de nombreuses actions de plaidoyer et un engagement fort des autorités et de la société civile. Il s’agit de prendre en compte l’ensemble des sensibilités avant de mener des actions de sensibilisation globales. |
| Produit 1.4  **La redevabilité des acteurs de la chaîne pénale est renforcée et contribue à accroitre la légitimité et la confiance de la population dans les institutions.** | **Indicateur 1.4.1** : % d’individus en détention préventive illégale libérés à la suite de missions d’inspections. | 0 | 60% | **Cible 2021 :** 60%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de mission d’inspection interne et externe dans les établissements pénitentiaires ; ii) tenue des chambres de conseil. | ***ACHIEVED – 88%***  i) Une mission d’inspection des autorités judiciaires a été menée en 2020 dans les différents territoires et établissements pénitentiaires.  Cependant, 80 ‘miliciens démobilisés’ dont 5 femmes incarcérés pour des simples faits de participation à un mouvement insurrectionnel ont bénéficié de mesures de libération prises par l’Auditeur Militaire Général de Kinshasa lors d’une de ses missions à Kananga au cours de l’année 2019.  ii) Elle a conduit à l’organisation d’une audience foraine Luiza, grâce aux financements du HCR, puis à la prison centrale de Kananga. Au total, 101 dossiers en souffrance ont été régularisés et plusieurs prisonniers dont la détention était irrégulière ont été libérés. Le Barreau a assuré l’assistance judiciaire de 329 détenus préventifs conduisant à la libération provisoire de 141, à la libération définitive de 148 autres et à la régularisation de la détention pour 40. Au total, 88% des personnes en détention ont été libérées définitivement ou provisoirement. |  |
| **Indicateur 1.4.2** : % de recommandations mises en œuvre à la suite de missions d’inspection et de contrôle interne et externe au sein des juridictions. | 0 | 70% | ***Cible 2021***: 70%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de missions d’inspection interne et externe ; ii) suivi de l’exécution des recommandations. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) Une mission d’inspection des autorités judiciaires a été menée en 2020 dans les différents territoires et établissements pénitentiaires. Deux audiences foraines dans les prisons de Luiza et Kananga ont été organisées afin de traiter les dossiers en souffrance et procéder à la régularisation des détentions ou à la libération des détenus. |  |
| **Indicateur 1.4.3** : Nombre de dossiers déposés devant la chambre provinciale de discipline. | 0 | 10 | ***Cible 2021*** : 10  ***Processus de suivi*** : i) suivi du dépôt de dossiers au niveau des chambres de discipline. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) 5 dossiers ont été déposés auprès de la chambre de discipline de Kananga et 2 dossiers ont été déposés à Tshikapa. La chambre de discipline de Kananga a condamné 5 magistrats pour des infractions disciplinaires. Elle a également été dotée de plusieurs matériels de bureau afin de renforcer son fonctionnement. |  |
| **Indicateur 1.4.4**: % de décisions rendues par la chambre provinciale de discipline sur les dossiers déposés. | 0 | 50% | ***Cible 2021*** : 50%  ***Processus de suivi*** : i) appui aux chambres de disciplines pour le traitement des dossiers déposés ; ii) nombre de décisions rendues dans le cadre des dossiers déposés. | ***ACHIEVED – 100%***  i) Les chambres de discipline de Kananga et de Tshikapa ont bénéficié d’un appui technique et logistique pour permettre leur siège.  ii) 5 décisions, 100% (3 décisions à Kananga et 2 décision à Tshikapa) ont été rendues par les chambres de discipline dans le cadre des dossiers déposés. |  |
| **Résultat 2**  ***Les différentes communautés et groupes ethniques coexistent pacifiquement grâce à des mécanismes de médiation et de transformation des conflits enracinés localement*** | **Indicateur 1***:*  % des membres des communautés interviewés qui rapportent une meilleure collaboration au-delà des divisions. | 93.8% | 96% | ***Cible 2021*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) réalisation d’activités de rapprochement communautaires et cohésion sociale ; ii) analyse régulière des dynamiques de conflit et partage d’informations continu avec la MONUSCO (notamment SSU) ; iii) sondage de perception. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) 40 CLPD ont été mis en place et leurs membres ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. Ils contribuent à la résolution pacifique des conflits au sein de la communauté. En outre, 30 clubs d’écoute ont été mis en place ; ainsi leurs 360 membres peuvent poursuivre les discussions sur les thématiques évoquées lors des émissions radiophoniques diffusées. Ces différents mécanismes renforcent le dialogue intracommunautaire.  ii) La province du Kasaï Central semble bénéficier d’une certaine stabilisation et pacification. Même si les tensions intra- et intercommunautaires sont encore latentes en raison d’une extrême pauvreté des populations, de l’augmentation de l’insécurité alimentaire, du partage contesté du pouvoir coutumier, et de mouvements de population importants.  iii) Aucun sondage de perception n’a été mené auprès des communautés ; cela sera fait lors de l’évaluation finale du projet. Les membres des communautés d’intervention déclarent qu’ils ont de bonnes relations avec les CLPD. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisé en 2020 en raison de la pandémie COVID-19. Les activités préliminaires (définition des sondages, contractualisation avec les universités) ont été réalisées au premier semestre 2021. Les sondages devraient avoir lieu au courant du mois de Juin et Juillet 2021. |
| **Indicateur 2***:*  % des membres des communautés qui se sentent en confiance d’aborder leurs conflits de façon pacifique. | 87.9% | 92% | ***Cible 2021*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) réalisation d’activités de rapprochement communautaires et cohésion sociale ; ii) analyse régulière des dynamiques de conflit et partage d’informations continu avec la MONUSCO (notamment SSU) ; iii) sondage de perception. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) 40 CLPD ont été mis en place et leurs membres ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. Ils contribuent à la résolution pacifique des conflits au sein de la communauté. Ils contribuent au renforcement du dialogue intracommunautaire.  ii) La province du Kasaï Central semble bénéficier d’une certaine stabilisation et pacification. Même si les tensions intra- et intercommunautaires sont encore latentes en raison d’une extrême pauvreté des populations, de l’augmentation de l’insécurité alimentaire, du partage contesté du pouvoir coutumier, et de mouvements de population importants.  iii) Aucun sondage de perception n’a été mené auprès des communautés ; il sera mené lors de l’évaluation finale du projet. | Le contexte politique et sécuritaire demeure particulièrement précaire et instable.  Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisé en 2020 en raison de la pandémie COVID-19. Les activités préliminaires (définition des sondages, contractualisation avec les universités) ont été réalisées au premier semestre 2021. Les sondages devraient avoir lieu au courant du mois de Juin et Juillet 2021. |
| **Indicateur 3***:*  % de la population qui a confiance dans les mécanismes de médiation ou transformation des conflits pour résoudre leurs conflits. | 24.4% | 30% | ***Cible 2021*** : 30%  ***Processus de suivi*** : i) renforcement des capacités des CLPD; ii) renforcement des capacités des MARC; iii) sondage de perception. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) 40 CLPD ont été mis en place et leurs membres ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace. Ils contribuent à la résolution pacifique des conflits au sein de la communauté. Ils contribuent au renforcement du dialogue intracommunautaire.  ii) L’étude anthropologique réalisée sur les MARC en 2019 a montré que les communautés avaient une très grande confiance dans les MARC, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits (excepté lorsque cela implique un agent de l’Etat). Il s’agit de pouvoir poursuivre les activités avec les MARC et renforcer les capacités de leurs acteurs ainsi que la collaboration avec les juridictions.  iii) Aucun sondage de perception n’a été mené auprès des communautés ; il sera mené lors de l’évaluation finale du projet. | Le contexte sécuritaire demeure particulièrement précaire et instable.  Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisé en 2020 en raison de la pandémie COVID-19. Les activités préliminaires (définition des sondages, contractualisation avec les universités) ont été réalisées au premier semestre 2021. Les sondages devraient avoir lieu au courant du mois de Juin et Juillet 2021. |
| Produit 2.1  **Les individus et les communautés affectées par le conflit disposent d’informations crédibles - droit à la vérité.** | **Indicateur 2.1.1** : % des membres des communautés et % des familles qui sont informés sur les crimes et les victimes. | 97% | 98% | ***Cible 2021*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) exécution de la stratégie de priorisation des poursuites; ii) sensibilisation des victimes et de la société civile en matière d’accès à la justice; iii) appui au processus d’établissement de la CVR. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) La stratégie de priorisation des poursuites définie et les poursuites judiciaires engagées dans le cadre des dossiers prioritaires permettront aux victimes d’obtenir des informations/vérités sur les crimes commis, les circonstances et motivations de ces-derniers. Au Kasaï Central, 23 dossiers prioritaires ont été identifiés par les autorités judiciaires. 18 dossiers sont en cours d’instruction, dont 7 ont déjà connu des avancées majeures à travers la réalisation de missions d’enquête (notamment l’Affaire Nganza et Mulombodji), 3 dossiers sont en cours de procès et 2 ont été jugés au premier degré (Affaire Luiza et Kazumba). Ainsi, **52% des dossiers prioritaires** (12 dossiers) font l’objet d’un traitement judiciaire.  ii) Un travail préliminaire de mobilisation des associations des victimes de Nganza, Mulombodi et Tshisuku et Tshimbulu a été commencé en prélude de la tenue des audiences foraines des dossiers prioritaires et les travaux de la CVR.  iii) Le projet fournit une assistance technique et opérationnelle au processus d’établissement de la CPVR. Un comité de rédaction d’un avant-Projet d’édit provincial a été mis en place et les membres ont bénéficié d’un renforcement de capacités. Un premier draft de l’avant-projet d’édit provincial portant création de la CPVR est disponible depuis Septembre 2020. Il a été adopté en Conseil des Ministres et devra bientôt être présenté et voté par l’Assemblée Provinciale avant d’être renvoyé au Gouverneur pour promulgation. | La mise en place d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation correspond à un long processus nécessitant de nombreuses actions de plaidoyer et un engagement fort des autorités et de la société civile. Il s’agit de prendre en compte l’ensemble des sensibilités. |
| **Indicateur 2.1.2**: Nombre d’acteurs nationaux et provinciaux et % des acteurs des communautés dont les perception et besoins sont identifiés et analysés. | 0 | 15% | ***Cible 2021*** : NA  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des consultations populaires ; ii) vulgarisation du rapport des consultations populaires ; iii) suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport des consultations populaires. | ***ACHIEVED***  i)1 150 personnes (597 hommes et 553 femmes) ont été consultées sur leurs besoins de justice. Les thématiques de lutte contre l’impunité, garanties de non-répétition, réconciliation, réparation, droit à la vérité ont été abordées. Les consultations populaires ont été organisées du 16 au 23 août 2019, dans les cinq territoires de la province du Kasaï Central, dans la ville de Kananga et à Kinshasa auprès des victimes des graves violations des droits de l’homme, des acteurs de la société civile, des acteurs politiques, des associations locales, des leaders religieux etc.  Un rapport global des consultations a été produit le 4 Février 2020 ; il contient des recommandations précises pour la définition d’un processus de justice transitionnelle au niveau provincial.  ii) La cérémonie officielle de remise du rapport des consultations populaires au gouverneur de province a eu lieu le 04 février 2020. Elle a été suivie par une séance de restitution du rapport à Kinshasa auprès des ressortissants du Kasaï Central vivant à Kinshasa suivi de sa remise aux différentes autorités nationales et certains diplomates, en date du 25 février au 03 mars 2020.  iii) Le Gouverneur a affirmé son engagement dans l’exécution des recommandations du rapport. Un plaidoyer continu auprès des différentes autorités est mené. |  |
| **Indicateur 2.1.3** : Nombre de Commission Provinciale Vérité & Réconciliation établie. | 0 | 1 | ***Cible 2021***: 1  ***Processus de suivi*** : i) plaidoyer auprès des autorités provinciales du Kasaï Central pour l’établissement de la CVR ; ii) adoption du projet d’édit portant création de la CVR ; iii) appui technique et opérationnel à la CVR. | ***NON ACHIEVED***  i) Les consultations populaires ont conduit à l’adoption d’une recommandation en faveur de l’établissement d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation. Le Gouverneur s’est engagé également à sa mise en place. Le projet fournit une assistance technique et opérationnelle au processus d’établissement de la CPVR. Un comité de rédaction d’un avant-Projet d’édit provincial a été mis en place et les membres ont bénéficié d’un renforcement de capacités. Un premier draft de l’avant-projet d’édit provincial portant création de la CPVR est disponible depuis Septembre 2020. Il a été adopté en Conseil des Ministres et devra bientôt être présenté et voté par l’Assemblée Provinciale avant d’être renvoyé au Gouverneur pour promulgation.  ii) Le Ministère Provincial de la Justice bénéficie d’un appui technique pour la mise en place d’un comité restreint chargé de la rédaction d’un avant-projet d’édit portant création d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation (CPVJR). Ce comité est composé d’acteurs étatiques et de la société civile. | La mise en place d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation correspond à un long processus nécessitant de nombreuses actions de plaidoyer et un engagement fort des autorités et de la société civile. Il s’agit de prendre en compte l’ensemble des sensibilités. |
| **Indicateur 2.1.4** : Nombre de participants au processus d'établissement d'une Commission Provinciale Vérité & Réconciliation formés sur les mandats et responsabilité de la CVR. | 0 | 100 | ***Cible 2021*** : 100  ***Processus de suivi*** : i) plaidoyer auprès des autorités provinciales du Kasaï Central pour l’établissement de la CVR ; ii) adoption du projet d’édit portant création de la CVR ; iii) appui technique et opérationnel à la CVR. | ***NON ACHIEVED***  i) Les consultations populaires ont conduit à l’adoption d’une recommandation en faveur de l’établissement d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation. Le Gouverneur s’est engagé également à sa mise en place. Le projet fournit une assistance technique et opérationnelle au processus d’établissement de la CPVR. Un comité de rédaction d’un avant-Projet d’édit provincial a été mis en place et les membres ont bénéficié d’un renforcement de capacités. Un premier draft de l’avant-projet d’édit provincial portant création de la CPVR est disponible depuis Septembre 2020. Il a été adopté en Conseil des Ministres et devra bientôt être présenté et voté par l’Assemblée Provinciale avant d’être renvoyé au Gouverneur pour promulgation.  ii) Le Ministère Provincial de la Justice bénéficie d’un appui technique pour la mise en place d’un comité restreint chargé de la rédaction d’un avant-projet d’édit portant création d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation (CPVJR). Ce comité est composé d’acteurs étatiques et de la société civile. | La mise en place d’une Commission Provinciale Vérité, Justice et Réconciliation correspond à un long processus nécessitant de nombreuses actions de plaidoyer et un engagement fort des autorités et de la société civile. Il s’agit de prendre en compte l’ensemble des sensibilités. |
| Produit 2.2  **Des mécanismes de réparation matérielle et/ou symbolique des préjudices subis sont mis en place.** | **Indicateur 2.2.1** :  Nombre/Typologie des mécanismes de réparations. | 0 | 5 | ***Cible 2021*** : 5  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des consultations populaires ; ii) réalisation d’un atelier sur les réparations symboliques. | ***NON ACHIEVED***  i) Les consultations populaires réalisées ont également évoqué la question des réparations, notamment des réparations collectives et symboliques. Il s’agit d’une question particulièrement sensible.  ii) A la suite d’échange lors de l’atelier de planification des activités 2020 tenu en Novembre 2019 à Kananga, les réflexions des réparations ‘symboliques’ nécessitent d’être plus approfondies. Ainsi, un atelier de réflexion sera organisé dans cette perspective. En effet, plusieurs participants ont évoqué que l’érection de monuments pourraient raviver des mauvais souvenirs. | Les processus de justice transitionnelle sont particulièrement sensibles avec de nombreuses dimensions à prendre en compte pour ne pas raviver certaines tensions et souffrances.  Compte tenu des mesures de restrictions liées à la pandémie COVID-19, l’atelier a dû être reporté. |
| **Indicateur 2.2.2** :  Nombre de participants aux audiences publiques. | 0 | 1500 participants (60% femmes ; 40% jeunes). | ***Cible 2021***: 150  ***Processus de suivi*** : i) réalisation d’audiences publiques. | ***NON ACHIEVED***  i) Aucune activité n’a été menée dans ce sens. | Résultat dépendant de la réalisation d’activités préliminaires à ce jour non réalisées.  Les audiences publiques sur la vérité, la justice et la réconciliation seront tenues par la CPJVR une fois qu’elle sera mise en place. |
| **Indicateur 2.2.3** :  % de victimes qui ont bénéficié d'activité de réhabilitation psychosociale et de réintégration sociale. | 0 | 40% | **Cible 2021 :** 2000 victimes bénéficient d’une assistance.  ***Processus de suivi*** : i) accompagnement des victimes et témoins lors des missions d’enquête. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) 1 893 victimes et témoins ont bénéficié d’une assistance judiciaire lors des missions d’enquête (Affaire Mulombodji, Nganza, Tshisuku, Shatshikumba, Kamonia) et des audiences foraines (Affaire Luiza et Affaire Kazumba). Ils ont bénéficié d’une assistance judiciaire de la part des avocats du Barreau ainsi que d’un accompagnement psychosocial.  Des synergies avec le programme JAD (Lutte contre les VBG) sont réalisées, notamment en matière de référencement des victimes de violences sexuelles auprès des centres intégrés de services multisectoriels. | L’exécution des réparations judiciaires prononcées demeure toujours un défi. |
| **Indicateur 2.2.4** :  Nombre de symboles physiques de mémoire collective érigé par province. | 0 | 3 | ***Cible 2021*** : 3  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des consultations populaires ; ii) réalisation d’un atelier sur les réparations symboliques. | ***NON ACHIEVED***  i) Les consultations populaires réalisées ont également évoqué la question des réparations, notamment des réparations collectives et symboliques. Il s’agit d’une question particulièrement sensible.  ii) A la suite d’échange lors de l’atelier de planification des activités 2020 tenu en Novembre 2019 à Kananga, les réflexions des réparations ‘symboliques’ nécessitent d’être plus approfondies. Ainsi, un atelier de réflexion sera organisé dans cette perspective. En effet, plusieurs participants ont évoqué que l’érection de monuments pourraient raviver des mauvais souvenirs. | Les processus de justice transitionnelle sont particulièrement sensibles avec de nombreuses dimensions à prendre en compte pour ne pas raviver certaines tensions et souffrances. |
| Produit 2.3  **Les structures locales de résolution de conflit ont la capacité, la crédibilité et l’opportunité de s’engager effectivement dans la transformation du conflit et la médiation.** | **Indicateur 2.3.1** : % des hommes et des femmes qui sont d’accord ou fortement d’accord que les CLPD sont compétents et crédibles en transformation des conflits et médiation. | 0 | 20% | ***Cible 2021*** : 25%  ***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) sondage de perception. | ***ACHIEVED***  i) 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD.  ii) Les membres de 35 CLPD ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace.  iii) Aucun sondage de perception n’a été mené auprès des communautés ; il sera mené lors de l’évaluation finale du projet.  Les membres des communautés d’intervention déclarent qu’ils ont de bonnes relations avec les CLPD. |  |
| **Indicateur 2.3.2** : % des membres des CLPDs qui peuvent citer au moins deux processus de résolution des conflits qu’ils ont accompagnés. | 0 | 50% | ***Cible 2021*** : 65%  ***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) évaluation de l’acquisition des connaissances. | ***ACHIEVED***  i) 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD.  ii) Les membres de 35 CLPD (soit 420 personnes) ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace.  iii) Selon les évaluations menées à l’issue des sessions de formations, 65% membres des CLPD sont capables de citer des processus de résolution des conflits. |  |
| **Indicateur 2.3.4** : % des CLPD qui démontrent une connaissance accrue en méthodes et techniques de transformation des conflits. | 0 | 50% | ***Cible 2021*** : 80%  ***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) évaluation de l’acquisition des connaissances. | ***ACHIEVED***  i) 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD.  ii) Les membres de 35 CLPD (soit 420 personnes) ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace.  iii) Selon les évaluations menées à l’issue des sessions de formations, 80% membres des CLPD sont capables de citer des processus de résolution des conflits. |  |
| **Indicateur 2.3.5** : % des membres des CLPD qui rapportent avoir confiance dans les membres des autres groupes ethniques. | 0 | 60% | ***Cible 2021*** : 60%  ***Processus de suivi*** : i) mise en place des CLPD ; ii) renforcement des capacités des membres des CLPD; iii) sondage de perception. | ***ACHIEVED***  i) 40 CLPD ont été mis en place avec 480 membres au total ; chaque CLPD a 12 membres. Au total 105 femmes et 120 jeunes filles sont membres des CLPD.  ii) Les membres de 35 CLPD ont été formés sur les techniques de transformation des conflits, de médiation et la communication efficace.  iii) Aucun sondage de perception n’a été mené auprès des communautés. Les membres des communautés déclarent qu’ils ont de bonnes relations avec les CLPD. | Les sondages de perception prévus en partenariat avec l’Humanitarian Havard Institute n’ont pu être réalisé en 2020 en raison de la pandémie COVID-19. Les activités préliminaires (définition des sondages, contractualisation avec les universités) ont été réalisées au premier semestre 2021. Les sondages devraient avoir lieu au courant du mois de Juin et Juillet 2021. |
| **Indicateur 2.3.6** : Nombre d’initiatives implémentées de façon collaborative grâce aux micro-subventions de paix données aux structures des jeunes. | 0 | 6 | ***Cible 2021*** : 6  ***Processus de suivi*** : i) appui aux activités en faveur de la paix et cohésion sociale. | ***NON ACHIEVED***  i) Aucune activité menée dans ce sens. | Arrêt des activités de l’ONG SFCG pour l’année 2021. |
| Produit 2.4  **L’accès à l’information relative à la transformation du conflit et à la médiation par les communautés dans le Kasaï Central et Kasaï est amélioré.** | **Indicateur 2.4.1** : % de participants avec des connaissances augmentées sur les reportages journalistiques sensibles aux conflits. | 0 | 60% | ***Cible 2021*** : 60%  ***Processus de suivi*** : i) renforcement des capacités des journalistes ; ii) évaluation de l’acquisition des connaissances. | ***ACHIEVED***  i) 15 journalistes de 3 radios communautaires ont été formés sur les techniques d’informations et pratiques journalistiques sensibles aux conflits, la production et la diffusion de 30 émissions radiophoniques sur les thématiques de paix, réconciliation et cohésion sociale.  ii) 60% des journalistes ont acquis des notions sur les ABCD du journalisme sensible aux conflits. |  |
| **Indicateur 2.4.2** : % des auditeurs des radios enquêtés qui peuvent citer au moins un mécanisme de transformation des conflits et de médiation disponible pour eux. | 0 | 40% | ***Cible 2021*** : 40%  ***Processus de suivi*** : i) production et diffusion d’émissions sur les thématiques de justice transitionnelle, résolution des conflits et autres ; ii) mise en place de clubs d’écoute ; iii) sondage de perception. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) 4 radios communautaires ont bénéficié d’un appui technique et opérationnel. 30 émissions radiophoniques ont été produites et diffusées sur les thématiques de paix, réconciliation et cohésion sociale à travers les 4 radios communautaires. Elles contribuent directement à améliorer l’accès des communautés à une information de qualité.  ii) 30 clubs d’écoute avec 360 membres (12 membres chacun) ont été mis en place. Ils permettent de poursuivre les discussions sur les sujets évoqués lors des émissions radiophoniques et jouent ainsi un rôle essentiel d’amplificateur des dynamiques de pacification au niveau communautaire.  iii) Le sondage de perception sera réalisé lors de l’évaluation finale. |  |
| **Indicateur 2.4.3 *:*** % des auditeurs des radios enquêtés qui affirment avoir accès à l’information approprié sur les efforts de transformation des conflits. | 0 | 40 % | ***Cible 2021***: 40%  ***Processus de suivi*** : i) production et diffusion d’émissions sur les thématiques de justice transitionnelle, résolution des conflits et autres ; ii) mise en place de clubs d’écoute ; iii) sondage de perception. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) 4 radios communautaires ont bénéficié d’un appui technique et opérationnel. 30 émissions radiophoniques ont été produites et diffusées sur les thématiques de paix, réconciliation et cohésion sociale à travers les 4 radios communautaires. Elles contribuent directement à améliorer l’accès des communautés à une information de qualité.  ii) 30 clubs d’écoute avec 360 membres (12 membres chacun) ont été mis en place. Ils permettent de poursuivre les discussions sur les sujets évoqués lors des émissions radiophoniques et jouent ainsi un rôle essentiel d’amplificateur des dynamiques de pacification au niveau communautaire.  iii) Le sondage de perception sera réalisé lors de l’évaluation finale. |  |
| Produit 2.5  **Les mécanismes alternatifs de résolution des conflits et les institutions judiciaires travaillent en complémentarité à rendre justice pour les victimes.** | **Indicateur 2.5.1**: Nombre de décisions rendues par les MARC | 0 | 30 | ***Cible 2021*** : 30  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de suivi des décisions des MARC. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%). Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit, puisqu’ils jouissent d’une grande confiance, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%).  ii) L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration et de suivi des décisions des MARC. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens au niveau national et provincial. | En alignement sur la PNRJ et le Plan d’Action Prioritaire (PAP), il s’agit de lancer un processus de réflexion sur le rôle des MARC et la collaboration avec les juridictions selon une approche institutionnelle et structurelle, et non seulement selon une approche ad hoc. Le processus est donc à long terme. |
| Indicateur 2.5.2: % de conflits résolus pacifiquement par les MARC – non recours aux institutions judiciaires. | 0 | 60% | ***Cible 2021*** : 60%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de suivi des décisions des MARC. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%).  Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit, puisqu’ils jouissent d’une grande confiance, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%).  ii) L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration et de suivi des décisions des MARC. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens au niveau national et provincial. | En alignement sur la PNRJ et le PAP, il s’agit de lancer un processus de réflexion sur le rôle des MARC et la collaboration avec les juridictions selon une approche institutionnelle et structurelle, et non seulement selon une approche ad hoc. Le processus est donc à long terme. |
| **Indicateur 2.5.3:** Nombre de mécanismes de coopération/collaboration mis en place et opérationnel entre les acteurs de la justice formelle et les animateurs des MARC. | 0 | 4 | ***Cible 2021*** : 4  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de collaboration entre les MARC et la justice. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) L’étude anthropologique sur les MARC a été menée et réalisée au Kasaï Central en 2019. Elle est en cours de validation auprès du Ministre d’Etat de la Justice. Elle fera l’objet d’une large publication et diffusion.  ii) L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration et de suivi des décisions des MARC. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens au niveau national et provincial. | En alignement sur la PNRJ et le PAP, il s’agit de lancer un processus de réflexion sur le rôle des MARC et la collaboration avec les juridictions selon une approche institutionnelle et structurelle, et non seulement selon une approche ad hoc. Le processus est donc à long terme. |
| **Indicateur 2.5.4**: % de décisions de MARC ayant fait l’objet d’un dépôt de dossier devant les juridictions formelles. | 0 | 15% | ***Cible 2020*** : 15%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation de l’étude anthropologique sur les MARC ; ii) processus de mise en place d’un mécanisme de suivi des décisions des MARC. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) L’étude anthropologique réalisée sur les MARC au Kasaï Central en 2019 a montré que la prévalence des litiges est importante (51% des ménages affirment avoir connu un litige au cours des 5 dernières années). Les conflits sont majoritairement liés à des atteintes aux biens (36%), à la terre (24%), à des atteintes aux personnes (14%) et des crimes (10%).  Dans la majorité des cas, les populations ont recours au MARC pour la résolution de leur conflit, puisqu’ils jouissent d’une grande confiance, en particulier dans les chefs de village (89,7%) pour la résolution de leurs conflits. Cependant, en cas de conflit avec l’Etat ou un agent de l’Etat, la population s’adresse majoritairement aux forces de sécurité (50%) ou aux tribunaux (35%) plutôt qu’aux chefs locaux (9%).  Les communautés estiment que les décisions des MARC sont durables ; il est rare qu’ils fassent recours aux juridictions pour résoudre leurs conflits résurgents.  ii) L’étude sur les MARC propose des pistes de réflexion sur cette complémentarité entre les MARC et les juridictions et le pluri-juridisme qui en résulte de facto. La PNRJ évoque également cette problématique de collaboration et de suivi des décisions des MARC. Les réflexions vont être poursuivies dans ce sens au niveau national et provincial. | En alignement sur la PNRJ et le PAP, il s’agit de lancer un processus de réflexion sur le rôle des MARC et la collaboration avec les juridictions selon une approche institutionnelle et structurelle, et non seulement selon une approche ad hoc. Le processus est donc à long terme. |
| **Résultat 3**  ***Les échanges commerciaux entre les communautés sont redynamisés et contribuent à la réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit*** | **Indicateur 1***:*  % des membres des communautés ciblées dont les conditions socioéconomiques se sont nettement améliorées (sondage). | 0 | 10 | ***Cible 2021*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ; ii) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; iii) structuration des coopératives d’élevage ;  iv) renforcement des PME. | **PARTIALLY ACHIEVED**  i) Sur 7 lots d’infrastructures communautaires à réhabiliter, 6 sont déjà achevés. Au total, 800 individus, dont 320 femmes, ont travaillé pendant 65 jours sur la réhabilitation des infrastructures ce qui leur a permis d’augmenter leurs revenus.  ii) 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1192 membres (dont 562 femmes) qui ont tous bénéficié d’un hectare de terre exploitable. 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaines de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; huile de palme. Les petits fermiers soutenus devraient voir prochainement leurs revenus augmentés.  iii) Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée ainsi que le développement d’un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux. L’acquisition de vaches laitières a été substituée par celles de chèvres d’une race améliorée. La structuration de groupement d’éleveurs est en cours à travers 34 organisations paysannes, qui seront regroupées au sein d’une coopérative d’éleveurs. Au total 542 chèvres seront distribuées aux organisations paysannes.  iv) Un diagnostic des PME a été effectué et un plan de renforcement des capacités a été défini. 10 à forte valeur ajoutée de création d’emplois en faveur des jeunes et des femmes ont bénéficié d’un renforcement de capacités opérationnelles à travers un appui en équipement de production. En outre, leurs gestionnaires ont également été formés en matière de gestion et d’élaboration du plan d’affaire afin de renforcer le dynamisme des entreprises. | Le retard du dernier chantier des travaux HIMO est dû au fait que ce dernier a été identifié pour remplacer celui qui était ciblé initialement. Ce dernier ayant été pris en charge par une agence gouvernementale dans le cadre de mesure d’atténuation des effets du COVID-19 /FONER en territoires.  L’acquisition des équipements en faveur des PME a connu du retard à cause de leur absence sur le marché local. |
| **Indicateur 2***:*  % d'accroissement de la productivité économique. | 0 | 8% | ***Cible 2021*** : TBD  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ; ii) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; iii) structuration des coopératives d’élevage ;  iv) renforcement des PME | **PARTIALLY ACHIEVED**  i) Sur 7 lots d’infrastructures communautaires à réhabiliter, 6 sont déjà achevés. Au total, 800 individus, dont 320 femmes, ont travaillé pendant 65 jours sur la réhabilitation des infrastructures ce qui leur a permis d’augmenter leurs revenus.  ii) 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1192 membres (dont 562 femmes) qui ont tous bénéficié d’un hectare de terre exploitable. 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaines de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; huile de palme. Les petits fermiers soutenus devraient voir prochainement leurs revenus augmentés.  iii) Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée ainsi que le développement d’un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux. L’acquisition de vaches laitières a été substituée par celles de chèvres d’une race améliorée. La structuration de groupement d’éleveurs est en cours à travers 34 organisations paysannes, qui seront regroupées au sein d’une coopérative d’éleveurs. Au total 542 chèvres seront distribuées aux organisations paysannes.  iv) Un diagnostic des PME a été effectué et un plan de renforcement des capacités a été défini. 10 à forte valeur ajoutée de création d’emplois en faveur des jeunes et des femmes ont bénéficié d’un renforcement de capacités opérationnelles à travers un appui en équipement de production. En outre, leurs gestionnaires ont également été formés en matière de gestion et d’élaboration du plan d’affaire afin de renforcer le dynamisme des entreprises. | Le processus d’achat des chèvres de race améliorée a été long en raison de la non disponibilité de cette race dans la région.  L’impact des interventions pourra être mesurée après quelques mois. |
| **Indicateur 3***:*  % de confiance des communautés dans les institutions étatiques en charge des activités de relance économique/réhabilitation des infrastructures. | 0 | 5% | ***Cible 2021*** : 5%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ; ii) engagement des autorités locales dans les dynamiques de relance de l’économie locale. | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) Les routes de desserte agricoles réhabilitées ont été identifiées de manière participative et inclusive dans chaque communauté. Un expert gouvernemental, ingénieur en ponts et chaussées de l’office de voies de desserte agricole a validé et estimé le cout de réhabilitation des infrastructures. Il a également remis à chaque ONG un cahier de prescriptions techniques. Une mission de suivi des travaux HIMO a été réalisée afin d’évaluer l’avancement de la réhabilitation ainsi que d’assurer la qualité des travaux. Les autorités et leaders locaux ont fait un suivi mensuel de proximité des travaux ce qui permet d’assurer l’appropriation et la durabilité des interventions.  Afin d’amplifier cet impact, les communautés ont eux-mêmes réalisés des travaux de débroussaillage de la voie sans attendre la dotation en outils prévus par le projet.  ii) Les autorités provinciales ont soutenu cette initiative à travers un appui à l’opérationnalisation des coopératives, notamment à travers la dotation en moyens institutionnels (textes légaux) et opérationnels (bureaux administratifs et dépôts de stockages). |  |
| Produit 3.1  **Les communautés locale et les institutions et autorités locales prennent conscience des droits économiques sociaux et culturels et des modalités pour les réaliser de manière démocratique.** | **Indicateur 3.1.1**:  % d'audits sociaux lancés ayant débouché sur des prises de décisions concrètes en faveur des revendications soulevées. | 0 | 10% | ***Cible 2021***: 10% | ***PARTIALLY ACHIEVED***  i) Plusieurs missions de sensibilisation, notamment auprès des CLPD, ont été menées à travers les territoires ciblés par le projet. | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet. |
| **Indicateur 3.1.2:**  % membres des communautés et institutions ayant acquis les connaissances en Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC). | 0 | 20% | ***Cible 2021*** : 20% | ***PARTIALLY ACHIEVED***  Au cours des missions de sensibilisation et d’identification des zones affectées, les membres de l’équipe ont sensibilisé les communautés aux droits humains, y compris les DESC, et à l’approche adoptée par le projet. | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet. |
| **Indicateur 3.1.3**: Nombre de rapports d’audit social, d'analyse des besoins selon l’approche basée sur les droits de l’homme (ABDH) et d'actions de plaidoyer réalisés. | 0 | 5 | ***Cible 2021*** : 5 | ***PARTIALLY ACHIEVED***  Au cours des missions de sensibilisation et d’identification des zones affectées, les membres de l’équipe ont sensibilisé les communautés aux droits humains, y compris les DESC, et à l’approche adoptée par le projet. | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet. |
| **Indicateur 3.1.4**: % des membres des communautés comprenant l'enjeu de l’audit social. | 0 | 20% | ***Cible 2021*** : 20% | ***PARTIALLY ACHIEVED***  Au cours des missions de sensibilisation et d’identification des zones affectées, les membres de l’équipe ont sensibilisé les communautés aux droits humains, y compris les DESC, et à l’approche adoptée par le projet. En outre, les programmes de sensibilisation sur les droits humains tiennent également compte de cette thématique. | Ce produit n’a pas été budgétisé dans le projet. |
| Produit 3.2  **L’accessibilité aux marchés et aux infrastructures de base est améliorée et permet la création d’emplois temporaires pour les personnes affectées par le conflit (déplacés, retournés, et victimes de violences…)** | **Indicateur 3.2.1** : Nombre d'infrastructures communautaires réhabilitées et fonctionnelles. | 0 | 20 | **Cible 2021** : 7 infrastructures communautaires identifiées.  ***Processus de suivi*** : i) mission conjointe avec les autorités provinciales pour l’identification des localités spécifiques et des infrastructures communautaires ; ii) sélection des ONG partenaires de mise en œuvre ; iii) démarrage des travaux HIMO. | ***ACHIEVED***  i) 7 lots d’infrastructures communautaires ont été identifiées conjointement avec les autorités locales et les communautés pour être réhabilitées à travers l’approche HIMO. 1 rapport de mission de validation des axes routiers de desserte agricole est disponible ; une estimation des couts de réhabilitation et un cahier des charges techniques ont également été produits par l’Administration afin de guider les travaux de réhabilitation.  ii) Le processus de contractualisation des ONG partenaires est finalisé.  iii) Sur 7 lots d’infrastructures communautaires à réhabiliter, 6 sont déjà achevés. Le 7ème est en cours de finalisation. Au total, 800 individus, dont 320 femmes, ont travaillé pendant 65 jours sur la réhabilitation des infrastructures ce qui leur a permis d’augmenter leurs revenus. |  |
| **Indicateur 3.2.2** : % d'habitants des communautés déclarant avoir un accès aisé aux infrastructures communautaires. | Baseline 2018 : 0 | Cible 2020 : 10% | ***Cible 2021*** : 10%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO ii) sondage de perception. | ***ACHIEVED***  i) Sur 7 lots d’infrastructures communautaires à réhabiliter, 6 sont déjà achevés. Le 7ème est en cours de finalisation. Au total, 800 individus, dont 320 femmes, ont travaillé pendant 65 jours sur la réhabilitation des infrastructures ce qui leur a permis d’augmenter leurs revenus.  ii) Les dynamiques économiques locales sont renforcées à travers l’intensification des échanges commerciaux entre les entités, notamment grâce à la réhabilitation des routes de desserte agricole et des ponts. C’est particulièrement le cas de la localité de Kamuina Nsapui dont les échanges commerciaux ont augmenté avec la province voisine depuis la réhabilitation du pont ou encore dans le groupement de Bena Mutembue où les travaux sur le pont avaient cessé depuis 1971. |  |
| **Indicateur 3.2.3** : Nombre de coopératives agricoles fonctionnelles. | 0 | 2 | ***Cible 2021***: 3  ***Processus de suivi*** : i) appui à la structuration des coopératives agricoles ; ii) renforcement des capacités des coopératives ; iii) engagement des autorités locales dans leur développement. | ***ACHIEVED – 3 coopératives agricoles mises en place et opérationnelles***  i). 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1 192 membres (dont 562 femmes).  ii). 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives agricoles pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaines de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; huile de palme. Les petits fermiers soutenus devraient voir prochainement leurs revenus augmentés. |  |
| **Indicateur 3.2.4**: Nombre de micros-entreprises agricoles et non agricoles fonctionnelles et rentables. | 0 | 10 | ***Cible 2021*** : 10  ***Processus de suivi*** : i) état des lieux des PME ; ii) renforcement des capacités des PME ; iii) engagement des autorités locales dans leur développement. | ACHIEVED  i) Un diagnostic des PME a été effectué et un plan de renforcement des capacités a été défini.  ii) 10 parmi elles à forte valeur ajoutée de création d’emplois en faveur des jeunes et des femmes ont bénéficié d’un renforcement de capacités opérationnelles à travers un appui en équipement de production. En outre, leurs gestionnaires ont également été formés en matière de gestion et d’élaboration du plan d’affaire afin de renforcer le dynamisme des entreprises. | La dotation en équipement a connu du retard en raison de la non-disponibilité des équipements au niveau local. |
| Produit 3.3  **La productivité des agriculteurs/trices est améliorée par l’adoption des meilleures pratiques agricoles afin de réduire les tensions liées à la rareté des ressources.** | **Indicateur 3.3.1**: Nombre de chaînes des valeurs à impact sur le relèvement local redynamisées. | 0 | 2 | ***Cible 2021*** : 2  ***Processus de suivi*** : i) identification des chaînes de valeur porteuses ; ii) développement des chaînes de valeur. | ***ACHIEVED***  i) Quatre filières agricoles à impact sur le relèvement économique local ont été identifiées : palmier à huile et caféier, comme cultures pérennes, et soja et arachide comme cultures vivrières.  ii). Les coopératives agricoles ont reçu 40 tonnes d’intrants agricoles (soja et arachide) et 4000 outils aratoires pour contribuer à l’amélioration de la production agricole et au renforcement des chaines de valeur. | L’appui au développement des cultures pérennes n’a pas été possible en peu de temps compte tenu des exigences d’accompagnement technique qu’elles nécessitent. |
| **Indicateur 3.3.2** : % de gain de productivité réalisé. | 0 | 10% | ***Cible 2021*** : 10%  ***Processus de suivi*** : i) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; ii) étude de productivité. | ***ACHIEVED***  i). 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1 192 membres (dont 562 femmes).  ii). 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives agricoles pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaines de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; huile de palme. Les petits fermiers soutenus devraient voir prochainement leurs revenus augmentés.  En outre, 20kg de semences maraîchères ont été distribués à 100 victimes du conflit afin de renforcer leur production agricole.  iii) Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée ainsi que le développement d’un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux. L’acquisition de vaches laitières a été substituée par celles de chèvres d’une race améliorée. La structuration de groupement d’éleveurs est en cours à travers 34 organisations paysannes, qui seront regroupées au sein d’une coopérative d’éleveurs. Au total 542 chèvres seront distribuées aux organisations paysannes.  iv) Etude à réaliser à la fin. |  |
| **Indicateur 3.3.3** : Nombre de petits fermiers utilisant des techniques et des outils innovants pour l'agriculture. | 0 | 1000 | Cible 2021 : 1000  ***Processus de suivi*** : i) accompagnement de la structuration des coopératives agricoles ; ii) renforcement des capacités des coopératives. | ***ACHIEVED***  i). 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1 192 membres (dont 562 femmes).  ii). 40 tonnes d’intrants agricoles (20 tonnes de Soja ; 20 tonnes d’arachides) et 4000 outils aratoires ont été fournis aux coopératives agricoles pour le renforcement de l’agriculture vivrière. Quatre chaines de valeurs agricoles porteuses ont été identifiées : arachide ; soja ; café ; huile de palme. Les petits fermiers soutenus devraient voir prochainement leurs revenus augmentés.  En outre, 20kg de semences maraîchères ont été distribués à 100 victimes du conflit afin de renforcer leur production agricole.  iii) Trois kits de surveillance climatique ont été remis et installés dans chaque territoire. Deux représentants de chaque coopérative ainsi que les inspecteurs de développement rural ont été formés à leur manipulation et maintenance. Ils sont opérationnels. |  |
| **Indicateur 3.3.4** : Nombre d'élevages durables appuyés. | 0 | 50 | ***Cible 2021***: 50  ***Processus de suivi*** : i) diagnostic des pratiques d’élevage ; ii) appui à la structuration d’une coopérative d’éleveurs. | ***ACHIEVED***  i) Une évaluation des pratiques locales d’élevage et du profil des éleveurs a été réalisée ainsi que le développement d’un plan de renforcement des capacités des éleveurs locaux.  ii) L’acquisition de vaches laitières a été substituée par celles de chèvres d’une race améliorée. La structuration de groupement d’éleveurs est en cours à travers 34 organisations paysannes, qui seront regroupées au sein d’une coopérative d’éleveurs. Au total 542 chèvres seront distribuées aux organisations paysannes. | L’achat des chèvres de race améliorée et leur distribution aux organisations paysannes a pris du retard en raison de la non-disponibilité des bêtes au niveau local. |
| Produit 3.4  **Les populations affectées par le conflit (en priorité les déplacés, les retournés et les victimes), en particulier les femmes et les jeunes, ont accès aux services financiers de proximité grâce à une meilleure structuration en groupe d’épargne (MUSO/AVEC)** | **Indicateur 3.4.1:** % d'individus bénéficiant de services financiers de proximités. | 0 | 20% | ***Cible 2021*** : 20%  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des états des lieux et des besoins ; ii) mise en œuvre de stratégie d’appui et de renforcement ; iii) développement d’activités relatives aux services financiers. | ***ACHIEVED***  i) Un diagnostic des PME a été effectué et un plan de renforcement des capacités a été défini.  ii) 10 parmi elles à forte valeur ajoutée de création d’emplois en faveur des jeunes et des femmes ont bénéficié d’un renforcement de capacités opérationnelles à travers un appui en équipement de production. En outre, leurs gestionnaires ont également été formés en matière de gestion et d’élaboration du plan d’affaire afin de renforcer le dynamisme des entreprises.  iii) Les bénéficiaires des travaux HIMO ont bénéficié de sensibilisation et d’accompagnement pour le développement d’AGR et la structuration en MUSO. |  |
| **Indicateur 3.4.2**: Nombre des personnes ayant acquis des compétences en matière de gestion financière. | 0 | 50 | ***Cible 2021*** : 50  ***Processus de suivi*** : i) session de renforcement des capacités en matière de gestion ; ii) évaluation d’acquisition des connaissances. | ***ACHIEVED***  i) 4.000 personnes ont bénéficié d’un renforcement de capacités en matière de gestion financière. |  |
| **Indicateur 3.4.3**: Nombre de groupes d'épargne mis en œuvre et fonctionnels par les formateurs. | 0 | 8 | ***Cible 2021*** : 8  ***Processus de suivi*** : i) réalisation des travaux HIMO; ii) structuration des coopératives agricole et d’élevage. | ***ACHIEVED***  i) Sur 7 lots d’infrastructures communautaires à réhabiliter, 6 sont déjà achevés. Le 7ème est en cours de finalisation. Au total, 800 individus, dont 320 femmes, ont travaillé pendant 65 jours sur la réhabilitation des infrastructures ce qui leur a permis d’augmenter leurs revenus.  ii). 3 coopératives agricoles ont été structurées avec la participation de 1 192 membres (dont 562 femmes).  iii) 200 Mutuelles de solidarité (MUSO) ont été structurées et sont fonctionnelles. Elles regroupent les bénéficiaires des travaux HIMO. |  |

1. RUNO: Recipient United Nations Organization / Organisation récipiendaire onusienne [↑](#footnote-ref-2)
2. NUNO: Non United Nations recipient Organization [↑](#footnote-ref-3)
3. Score 3 : pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

   Score 2 : pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

   Score 1 : pour les projets qui contribuent d’une certaine manière a l’égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total). [↑](#footnote-ref-4)
4. 0 = risque faible pour la réalisation des résultats; 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats; 2 = risque élevé pour la réalisation des résultats. [↑](#footnote-ref-5)
5. (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique; (2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits; (3.1) Création d’emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux ; (4.1) Renforcement des capacités nationales de l’État ; (4.2) Prolongement de l’autorité de l’État/de l’administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF. [↑](#footnote-ref-6)